



- 1 Aller à la Nuntiata avec deux chandeliers et avec les tuniques à manches (*cotte*). **f. 72v**
- 2 À la Fête-Dieu, allumer deux candélabres, avec deux novices et avec les tuniques à manches.
- 3 Manger au réfectoire dans un ordre similaire à celui du chœur.\*\*\*
- 4 Aller chanter l'antienne à Saint Sébastien.
- 5 Séparer les profès des autres [frères].
- 6 Les frères et les hôtes mangent [ensemble] au réfectoire. \* \*
- 7 Supprimer l'habitude de manger sous l'escalier. \*
- 8 Supprimer la préparation de tant de tables [au réfectoire].
- 9 Supprimer les couvertures de plume du dortoir. **[VIE COMMUNE]**
- 10 Supprimer les siestes, en particulier en temps de jeûne.
- 11 Supprimer l'habitude de stationner dans l'église et aux portes.
- 12 Tenir fermée et gardée la porte commune.
- 13 Il faut officier la nuit comme le jour, avec ornements (*paramenti*) et luminaires.
- 14 Supprimer les salaires aux officiers.
- 15 Supprimer le libre passage aux officiers [de la Commune].
- 16 La musique a été introduite.
- 17 Réduit la production de chandelle pour le couvent.
- 18 La cire blanche.
- 19 Les profès séparés.
- 20 Supprimer la liberté aux séculiers [employés par les frères] de venir au couvent à toute heure, et chier etc.
- 21 .....
- 22 Ouvert la coupole.
- 23 Ouvert un passage du 2<sup>ème</sup> cloître à l'église.
- 24 Acquisition de la coupole, et des chapelles et d'une boutique à la Porta Santa Maria. **[COUVENT]**
- 25
- 26 Fait la nouvelle compagnie de Saint Sébastien.
- 27 Fait beaucoup de frères — novices, profès et convers.
- 28 Acquis la réserve de bois (*stipa*).

**Memoriale, 6<sup>e</sup> cahier, f. 72v - 73r**

Bilan par le prieur de ses 6 années de gestion  
présenté au moment de sa reddition des comptes  
devant la communauté des frères florentins  
du 3 au 5 mai 1484

- 29 Fait faire 3 lieux d'aisances pour les séculiers. **f. 73r**
- 30 Fait faire les estrades (*palchetti*) de l'Image dans le petit précloître (*rechiostrino*).
- 31 Fait faire les estrades (*palchetti*) à Saint Sébastien.
- 32 Fait élargir la chapelle de saint Sébastien de deux côtés
- 33 et fait faire un huis à l'intérieur de la sacristie [de la chapelle de saint Sébastien].
- 34 Fait faire une chambre des comptes [*chamerlengaria*] dans le premier cloître.
- 35 Divisé la chambre des comptes [*chamerlengaria*] pour le peigneur (*petinaio*).
- 36 Fait adapter une pièce pour les chandelles et les ustensiles.
- 37 Fait déplacer l'escalier qui, sous la loggia,
- 38 allait à l'église et là ont été faites deux pièces : basse pour l'huile,
- 39 haute pour les pois.
- 40 Fait un noviciat.
- 41 Fait un four avec un lieu pour faire lever le pain (*caldano*) et pour tout ce qui va avec.
- 42 Défait l'ancien [four] parce qu'on ne pouvait pas l'utiliser.
- 43 Fait l'hôtellerie.
- 44 Fait marqueter l'huis de la barberie.
- 45 Défait l'ancien couloir (*andito*) de la cuisine. **[COUVENT]**
- 46 Fait le nouveau [couloir].
- 47 Défait la vieille cuisine, fait la nouvelle.
- 48 Changé les escaliers.
- 49 Fait poser une porte à la salle capitulaire.
- 50 Fait démurer la porte qui va du chapitre au réfectoire
- 51 et remurer.\*
- 52 Changé l'entrée du réfectoire; muré la vieille porte,
- 53 et fait une neuve, et fait une fenêtre [passe-plat?] qui sert
- 54 au réfectoire.\*
- 55 // Dans le potager : l'entrée a été changée.
- 56 Fait deux puits avec deux conduits pour remplir les canaux et deux jardinets surélevés.
- 57 Rehaussé les murs du jardin qui, en brasses carrées, font (blanc) [h. : 8 brasses = 4,64 m.]
- 58 De l'autre côté, vers la Sapienza, défait le vieux mur
- 59 tant pour la longueur de (blanc) brasses, que jusqu'aux fondements.
- 60 Et aussi agrandi le potager etc.
- 61 Et aussi fait le nouveau mur. **[POTAGER]**
- 62 Et aussi fait le poulailler.
- 63 Et aussi fait deux puits.
- 64 Et aussi fait assainir les chemins du potager.
- 65 Et aussi fait 300 colonnettes. [de pierre bise, à section carrée, de 14 x 14 x 144 cm]

- \* Supprimé l'usage de manger dans le cellier et aux chambres.  
(*Levato el mangiare in chaneva e a le chamere, f. 78r<sup>2</sup>*)
- \*\* Le fourrier et tous les frères, ainsi que les commis, mangent au réfectoire – Les familiers du sacristain et celui qui se tient au comptoir [mangent] au réfectoire (*Fornaio e tuti i frati e chomessi mangino in refetorio - Famiglia de sagrestano e chi sta al bancho al refetorio f. 80v<sup>10-11</sup>*).
- \*\*\* Le pain et le vin ne seront apportés qu'une fois les frères installés dans le réfectoire.  
(*Poiché i frati sono in refetorio, portare pane e vino, f. 80v<sup>9</sup>*)
- \*\*\* Nos frères observent le silence au dortoir, dans les chambres et au chœur, depuis les complies jusqu'à prime, et au réfectoire pendant qu'ils prennent la nourriture, tant au premier repas que pendant les autres réfections. (*Constitutiones antiquae...*)

Magnifique allié et frère très honoré, salut, etc. Votre Magnificence aura déjà su, par courrier spécial, que l'archevêché est nôtre (*che .llo arcivescovato sia nostro*). Il reste à faire en sorte que là où nous sommes nous en recevions les honneurs, d'où il ressort qu'il faut faire attention, pour ce que votre Magnificence y a œuvré, nous en recevions des louanges et non du désagrément de sorte que, pour l'affection qu'elle a envers moi, le zèle pour le culte divin ne soit pas placé au second plan et que l'intérêt privé ne paraisse pas préféré à l'intérêt public. Pour autant, si un prêtre ou tout autre officier de l'Église est nécessaire, votre Magnificence pourra y pourvoir en mon nom selon ce qu'il lui semble bon et, si moi j'ai à agir dans un sens plus que dans un autre, qui soit agréable au peuple ou au clergé, que votre Magnificence n'hésite pas à me le faire savoir. Soyez en bonne santé. Rome, le 26 février 1475.

[P.S.] Quand les bulles seront expédiées, si vous le voulez bien, je déciderais que Messire Francesco Guasconi vienne à entrer en [leur] possession pour en recevoir et en donner bonne information en ce qui concerne nos affaires. Rainaldus de Orsini

*Lettre de Rainaldo Orsini à Laurent de Médicis  
au lendemain de son élection comme archevêque de Florence  
(SMITH, «La réforme musicale...»)*

**Éléments de bibliographie**

D. SMITH, *Memoriale de maestro Antonio Alabanti, prieur de la Santissima Annunziata de Florence (1474-1485)*, (Firenze, Archivio di Stato, Corporazioni religiose soppresse 119, Pezzo 873), Edition, Introduction, Index, Glossaire, avec Fac simile, HDR, Université Paris I, 2010.

*idem*, «La réforme musicale à la Santissima Annunziata de Florence (1478-1485) et la politique religieuse de Lorenzo de' Medici», *Drammaturgia*, 14, 2017), (sous presse).

*idem*, «Le budget de maître Antonio Alabanti, prieur de la santissima Annunziata de Florence (1477-1485)», dans *Classer, dire, compter. Discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable à la fin du Moyen Age*, Colloque des 10 et 11 février 2012, sous la direction d'Olivier MATTÉONI et Patrick BECK, Paris Ministère des Finances et des comptes publics, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, p. 217-247.

Gabriella ZARRI, «Il vescovo eremita. Note sulle istituzioni ecclesiastiche fiorentine nell'età di Lorenzo de' Medici», dans *La Toscana al tempo di Lorenzo il Magnifico. Politica, Economia, Cultura, Arte*, Firenze, Pacini Editore, t. 3, 1996, p. 1226-1234.

«Gli interventi in questo settore restano sempre condizionati dalla necessità prioritaria del rafforzamento del potere familiare e non possono quindi rispondere a un coerente piano strategico.» (ZARRI, *op. cit.*, p. 1227).